

CONDITIONS GENERALES FEMMES 20 CONTACTS

Les présentes conditions générales sont applicables à toute inscription à la formule « Complicité Rencontre » proposée par la **Société COMPLICITE**, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est 48 bd des coquibus, BP 97, 91003 EVRY , inscrite au RCS de Evry sous le numéro 489 288 662. Article I – Objet et présentation du service La Société COMPLICITE est une agence de rencontres qui a pour activité la mise en relation entre personnes majeures et consentantes. A cet effet, la Société COMPLICITE, propose aux femmes l'inscription à la formule « Complicité Rencontres », ayant pour objet l'envoi de 20 fiches individuelles d'adhérents ayant eux-mêmes consentis à cet envoi, en vue d'une mise en relation. Le service proposé par la Société COMPLICITE a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Article 2 – Inscription Toute personne intéressée par le service proposé par la Société COMPLICITE prend téléphoniquement contact avec elle. Lors de l'entretien téléphonique, la cliente indique à la Société COMPLICITE les caractéristiques qui lui sont propres (identité, coordonnées, âge, caractéristiques physiques, etc...). La cliente indique également ses souhaits concernant les caractéristiques de la personne recherchée (tranche d'âge, région de résidence, caractéristiques physique, etc...). A l'issue de l'entretien téléphonique, la Société COMPLICITE adresse à la cliente, dans un délai de 2 jours ouvrés, un bulletin d'inscription, sur lequel la cliente rappelle ses caractéristiques personnelles et les caractéristiques de la personne recherchée. La cliente doit retourner le bulletin d'inscription et les présentes conditions générales datés et signés. Article 3 – tarif d'inscription et modes de règlement : Le tarif d'inscription est fixé à 199 € TTC pour l'envoi de 20 fiches d'adhérents soit 9.95€ par contact. Le règlement s'effectue, au choix de la cliente, par carte bancaire (montant débité passé un délai de sept jours), chèque, mandat cash ou espèces. Pour tout paiement par carte bancaire, la Société COMPLICITE s'engage à adresser une fiche supplémentaire à la cliente, soit un total de 21 fiches. Article 4 – délai de rétractation, Conformément à l'article L 121-21 du Code de la Consommation, la cliente dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours francs, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Le délai de rétractation court à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. L'exercice du droit de rétractation se fait par l'envoi d'un simple courrier à la Société COMPLICITE. Article 5 – Obligations des parties 5.1 Obligations de la société complicité La Société COMPLICITE s'engage à adresser à la cliente 20 fiches individuelles d'adhérents. La sélection préalable des fiches adressées s'opère en fonction des souhaits émis par la cliente et des disponibilités dont la Société COMPLICITE dispose au moment où la demande est faite. La sélection s'effectue dans la région du domicile de la cliente et dans les départements limitrophes de cette région. La Société COMPLICITE s'engage à envoyer à la cliente les fiches d'adhérents correspondant au mieux aux critères de sélection émis lors de la souscription, à charge pour la cliente et les adhérents d'entrer en contact directement entre eux. Compte-tenu de la nature du service proposé, la Société COMPLICITE n'est tenue qu'à une obligation de moyen s'agissant de la concordance des souhaits émis par la cliente et les fiches des adhérents qui lui sont adressés. L'envoi des fiches a lieu après expiration du délai de rétractation de quatorze jours et selon le mode d'envoi choisi par la cliente lors de l'inscription (à son adresse). La Société COMPLICITE n'a aucune obligation de résultat quant au succès de la mise en relation de la cliente avec les adhérentes. En aucun cas la Société COMPLICITE ne peut obliger la cliente et les adhérents à se rencontrer. Il ne peut pas plus être exigé de la Société COMPLICITE qu'elle intervienne pour organiser une rencontre entre la cliente et les adhérents dont elle reçoit les fiches. La société COMPLICITE n'est en aucun cas responsable si aucune des fiches d'adhérents adressées à la cliente n'aboutit à une rencontre, de sorte qu'aucun remboursement ne sera accordé à ce titre. La Société COMPLICITE n'est en aucun responsable en cas de fausses déclarations données par les clients et les adhérents s'agissant de leurs caractéristiques personnelles. Le mode de prise de contact avec les adhérents est déterminé par eux-mêmes : par téléphone, e-mail ou courrier adressé à la Société COMPLICITE qui le répercute au client. La prestation de la Société COMPLICITE se limite à l'envoi de 20 fiches d'adhérents et à la transmission, le cas échéant, des courriers entre la cliente et les adhérents. La Société COMPLICITE se réserve le droit de refuser toute inscription à la formule « Complicité Rencontre », sans avoir à justifier sa décision. 5.2 Obligation de la cliente : La cliente s'engage à payer à la Société COMPLICITE le tarif d'inscription de 199 € TTC. C'est à la cliente qu'il appartient de contacter les adhérents dont elle a reçu les fiches, selon le mode de contact choisi par l'adhérent. La cliente s'engage à ne pas divulguer aux tiers au présent contrat les informations et/ou documents personnels et confidentiels qui lui auront été communiqués concernant les adhérents de la Société COMPLICITE. La cliente s'engage à respecter la personnalité des adhérents dont les fiches lui auront été adressées. La cliente s'engage à respecter les règles de courtoisie, de moralité et de discrétion nécessaires. La cliente déclare être informée que les adhérents se sont inscrits à des fins strictement et se sont engagés auprès de la Société COMPLICITE à ne pas proposer aux adhérentes, une rémunération ou une compensation financière suite aux mises en relation. L'adhérente peut à tout moment, renoncer à ce que ses coordonnées soient transmises aux clients masculins de la société COMPLICITE, sur simple envoi d'un courrier recommandé AR Article 6 – Réclamation Dans le cas où, passé un délai de trois mois à compter de la réception des fiches et à condition que l'ensemble des adhérents sélectionnés aient été contactés, le client n'a obtenu aucune réponse, celui-ci peut adresser à la Société COMPLICITE un courrier recommandé AR comportant son identité complète, son adresse personnelle et rappelant la référence et la date de son inscription, ainsi que les dates de prise de contact avec les adhérents. Après examen de la demande de la cliente, la Société COMPLICITE peut, sans que cela constitue une obligation pour elle, effectuer une nouvelle sélection, à titre gracieux, de trois nouveaux adhérents dans son fichier (pour cela contacté le 08 91 02 26 49), qui pourront être contactées aux mêmes conditions. Aucun remboursement ne sera effectué pour le cas où les fiches transmises n'aboutiraient à aucune rencontre.

Complicité rencontres

BP 97

91003 Evry Cedex

RCS

489 288 662